

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 45

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GOBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_171 : MARCHES / ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Les différents contrats d'assurances qui couvrent les activités de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Afin de les renouveler, une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Les contrats de prestations de service validés au titre de celle-ci seront conclus pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 avec une possibilité de résiliation annuelle sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties.

Cette consultation, d'un montant estimatif de 2 300 000,00 € HT sur la durée totale du marché, est découpée en 6 lots distincts comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation des lots	Montant estimatif sur la durée de 4 ans
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	580 000,00 €
2	Assurance des responsabilités et risques annexes	280 000,00 €

3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	400 000,00 €
4	Assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus	20 000,00 €
5	Assurance des prestations statutaires	1 015 000,00 €
6	Assurance de la navigation	5 000,00 €

Au terme du délai imposé par l'avis d'appel public à concurrence, cinq cabinets d'assurances, courtiers ou assureurs ont déposé une offre pour les lots 2 à 6. Vu qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », une consultation a été lancée, sans publicité ni mise en concurrence selon les dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 octobre 2024, pour les lots 2 à 6, a admis l'ensemble des candidats.

Ceux-ci se répartissent sur les différents lots comme indiqué dans le tableau ci-après :

N° du pli	Candidats	Fonction	Lot
1	PNAS - PARIS NORD ASSURANCES SERVICES	Gestionnaire du contrat	2 et 6
	AERAS DOMMAGES	Porteur du risque à 100 %	
2	ACL COURTAGE	Gestionnaire du contrat	6
	GENERALI ASSURANCES IARD	Porteur du risque à 100 %	
3	BEAH - BUREAU EUROPEEN D'ASSURANCE HOSPITALIER	Gestionnaire du contrat	5
	ACCELERANT INSURANCE EUROPE SA	Porteur du risque à 100 % risques accident du travail et maladies professionnelles	
	SA ACTE-VIE	Porteur du risque à 100 % risque décès	
4	ASTER - LES ASSURANCES TERRITORIALES	Gestionnaire du contrat	5
	MIC - MILLENNIUM INSURANCE COMPANY	Porteur du risque à 100 % risques accident du travail et maladies professionnelles	
	FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS SA	Porteur du risque à 100 % risque décès	
5	Groupement SMACL - SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DES COLLECTIVITES LOCALES SA	Gestionnaire du contrat	2, 3 et 4

Les offres présentées par les différents cabinets ou assureurs se présentent de la manière suivante pour les lots numéros 2 à 6 :

Lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes

SOCIÉTÉ	AE	Solution de base		PSE N°01 : risques environnementaux	OFFRE DE BASE + PSE TTC
		TAUX %	PRIME ANNUELLE	PRIME ANNUELLE	

			HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
Masse salariale : 9 538 623,46 €		Franchises RC solution de base: *Dommages corporels : Néant *Matériels et immatériels : 1000 €			Autres franchises: cf. docs du DCE Franchise PSE: 15 000 €				
1	GPT PNAS / AREAS DOMMAGES	X	0,356%	0,38804%	33 957,50 €	37 113,68 €	15 325,00 €	16 784,25 €	53 897,93 €
5	GPT de la SMACL SA	X	0,46%		43 877,67 €	47 826,67 €	15 500,00 €	16 895,00 €	64 721,67 €

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Pli	SOCIÉTÉ	AE	Solution de base		PSE N°01 - Bris de machine		OFFRE DE BASE + PSE TTC
			TOTAL PRIME ANNUELLE		PRIME ANNUELLE		
			HT	TTC	HT	TTC	
Parc automobile : 192 dont véhicules légers 105 ; Parc bris de machine : 32							
Franchises solution de base: *Cyclo - NVEI : 75 € *Véhicules "légers" : 1000 € *Véhicules "lourds" : 2000 € *Bris de glace : 500 € SOIT prime annuelle HT de 124 800 €			*Marchandises transportées : 300 € SOIT prime annuelle HT de 499,95 €		*Auto-collaborateurs : Néant *Base kilométrique : 10 000 kms SOIT prime annuelle HT de 500€		Franchise PSE: *Bris de machine 1000 €
5	GPT de la SMACL SA	X	125 799,95 €	145 173,55 €	24 843,00 €	29 314,74 €	174 488,29 €

Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et la protection fonctionnelle des agents et des élus

Pli	SOCIÉTÉ	AE	INDICE DE RÉFÉRENCE F.F.B. pour 2024 : 1 163,60	PRIME PAR BÉNÉFICIAIRE		PRIME GLOBALE ANNUELLE	
				HT	*TTC	HT	TTC
Élus : 83 (dont suppléants)			Agents: 353 au 31/12/2023				
5	GPT de la SMACL SA	X	Protection juridique seuil d'intervention : 1000€ 500€			4 000,00 €	4 536,00 €
			Protection juridique agents / élus seuil d'intervention : Néant	2,50 €	2,815733 €	1 090,00 €	1 227,66 €
			PRIME TOTALE			5 090,00 €	5 763,66 €
<i>*Prix TTC de la prime par bénéficiaire donné à titre indicatif, seul le prix est contractuel</i>							

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Pli	SOCIÉTÉ	AE	FRANCHISES	TAUX	Solution de base
				(sans garantie des charges patronales)	PRIME ANNUELLE TTC

3	GPT BEAH / ACCELERANT INSURANCE / ACTE-VIE	X	<u>Compagnie ACCELERANT INSURANCE</u> Risques AT / MP *Accident du travail - maladie imputable au service - franchise : 15 jours en indemnités journalières * Congé de longue maladie – congé de longue durée - Franchise : 30 jours <u>Compagnie ACTE-VIE</u> *Risques Décès	4,55%	292 215,29 €
4	GPT ASTER / MIC-MILLENNIUM / FIDELIDADE	X	<u>Compagnie FIDELIDADE DE SEGUROS</u> Risques AT / MP *Accident du travail - maladie imputable au service - franchise : 15 jours en indemnités journalières * Congé de longue maladie – congé de longue durée - Franchise : 30 jours <u>Compagnie MILLENNIUM INSURANCE</u> *Risques Décès	5,27%	338 455,94 €

Lot 6 : Assurance de la navigation

Pli	ENTREPRISE	AE	Solution de base - PRIME ANNUELLE	
			HT	TTC
Parc bateaux: 56 ; Franchise: 150 €				
1	GPT PNAS / AREAS DOMMAGES	X	2 825,29 €	3 423,00 €
			<i>Frais de quittancement de 55€ compris</i>	
2	GPT ACL COURTAGE / GENERALI	X	1 322,93 €	1 347,43 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont demandé au service gestionnaire en relation avec le Cabinet ARIMA Consultant de procéder à une analyse détaillée de chaque offre présentée.

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2024 a attribué les lots 2 à 6 aux sociétés suivantes, ces offres apparaissant comme économiquement les plus avantageuses :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base	Montant TTC annuel offre de base + PSE
2	Assurance responsabilités civiles et des risques annexes	Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES		53 897,93 €
3	Assurance véhicules à moteur et des risques annexes	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	145 173,55 €	
4	Assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	5 763,66 €	
5	Assurance prestations statutaires	Groupement BEAH / ACCELERANT INSURANCE / ACTE-VIE	292 215,29 €	

6	Assurance navigation	Groupement ACL COURTAGE / GENERALI	1 347,43 €	
---	----------------------	---------------------------------------	------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2024, tels que décrits ci-dessous :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base	Montant TTC annuel offre de base + PSE
2	Assurance responsabilités civiles et des risques annexes	Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES		53 897,93 €
3	Assurance véhicules à moteur et des risques annexes	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	145 173,55 €	
4	Assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	5 763,66 €	
5	Assurance prestations statutaires	Groupement BEAH / ACCELERANT INSURANCE / ACTE-VIE	292 215,29 €	
6	Assurance navigation	Groupement ACL COURTAGE / GENERALI	1 347,43 €	

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer les marchés pour les lots numéros 2 à 6 et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.